

Equipement communal

4 défibrillateurs:



Depuis août 2017, en France, toute personne peut utiliser un défibrillateur automatique en cas d'arrêt cardio-respiratoire.

Pour cela, **un défibrillateur automatisé externe (DAE)** est placé en évidence devant la salle des fêtes de Pins-Justaret, accessible à tous 24h/24.



Vous trouverez également, **2 défibrillateurs** installés depuis plusieurs années dans le hall de la mairie et au complexe sportif.

Ils sont de ce fait accessibles aux heures d'ouverture de ces locaux.

Un défibrillateur est également accessible à toute personne qui en aurait besoin chez Mme REBOULET Namisata, infirmière libérale 2 rue Marcel Patez.

« Osez intervenir, vous pouvez sauver une vie »

Une borne de recharge électrique:

Une borne de recharge pour véhicules électriques a été mise en place sur la commune. Elle se situe sur le parking de la Place René Loubet face à la salle des fêtes.

Cette borne de recharge est simple d'utilisation et accessible à tous 24h/24, 7j/7.

Deux véhicules peuvent être chargés en même temps.

Les véhicules acceptés sont les voitures électriques, les voitures hybrides rechargeables, les vélos et les scooters électriques.

Le coût de la recharge est de 0.20€ pour les 20 premières minutes, puis 0.75€ par demi-heure suivante entamée.

Cette borne a été installée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEGH) et fait partie de son programme de déploiement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques en Haute-Garonne.

L'objectif du SDEGH est d'encourager le développement du véhicule électrique en Haute-Garonne. L'usage de la voiture électrique permet de lutter contre la pollution de l'air et réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

Pour plus d'informations: www.sdehg.fr

